



Sommaire

Mot du Maire	page 1	Pages Culture et Économie	pages 10 - 11
Vie de la commune / Les Finances	pages 2 - 3	Informations de la CDC	pages 12 - 13
Les Travaux	pages 4 - 5	Services à la population	page 14
Nos Pages Écologie	pages 6 - 7	Services utiles, État Civil, Agenda	page 15
Voeux du Maire, Vie des Associations	pages 8 - 9	Informations pratiques	page 16

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Par la richesse des contributions individuelles et collectives qu'il a suscitées, le grand débat national a soulevé d'immenses attentes tout en traduisant les inquiétudes profondes de nombreux français. Fractures territoriales, déclassement social, craintes de l'avenir se sont largement relevées à cette occasion. Il a relevé aussi un profond attachement de nos concitoyens à notre modèle social et aux grands équilibres territoriaux français.

A cet égard, l'Association des Maires de France prend acte de la volonté d'Emmanuel Macron d'engager un nouvel acte de décentralisation mais s'interroge encore sur les modalités de sa mise en œuvre. Elle attend, par ailleurs, une clarification de la question du retour des services publics dans les territoires.

L'annonce sur la création des « Maisons France Services » « au moins une dans chaque canton » qui visent à répondre à un objectif de proximité ne prend pas en considération les actions des communes déjà engagées en la matière. Ainsi, dans notre canton, il existe déjà une MSAP (maison de services au public) à Val au Perche (Le Theil-sur-Huisne) et une deuxième devrait être ouverte à Bellême avant la fin de l'année en cours.

Parmi les autres annonces du chef de l'Etat, celle actant la fin des fermetures d'écoles et d'hôpitaux « sans l'accord du maire » jusqu'à la fin du quinquennat peut-être considérée comme une bonne mesure si ce n'est que les maires constatent surtout la fermeture de classes et de services hospitaliers. Par ailleurs pour donner plus de place à la voie référendaire, sans valider le RIC (référendum d'initiative citoyenne), le Président souhaite diminuer de 4,5 millions à 1 million le nombre de soutiens nécessaires pour un RIP (référendum d'initiative partagée). Il y aura bien également une réduction du nombre de parlementaires, de limitation du nombre de mandats dans le temps ainsi qu'une part significative de proportionnelle pour l'élection des députés.

Cela dit, on était loin dans le discours du « Balance ton Maire » de l'automne dernier, le Président de la République a rendu un hommage appuyé aux maires, déclarant croire « aux élus » dont « il faut consolider la place ». « Les maires sont le visage, le quotidien de la République ». Le chef de l'Etat souhaite donc « conforter leur rôle par un statut digne de ce nom et simplifier les règles qu'ils ont parfois subies ». L'Association des Maires de France dit apprécier cet hommage qui doit se traduire selon elle « par la reconnaissance de la place particulière de la commune et sa clause de compétence générale dans la Constitution ».

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2019

- Désignation de la commune comme maître d'ouvrage dans l'opération de construction du lavoir de La Bruyère, en partenariat avec Saint Martin Patrimoine.

Séance du 18 mars 2019

- Délibération du compte administratif 2018
- Vote du compte de gestion 2018
- Affectation du résultat 2018
- Vote des subventions 2019
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Demande de subvention DETR

Séance du 6 mai 2019

- Choix du prestataire du portail
- Demande de subvention EAL
- Souscription d'une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le Te61
- Souscription d'un accord concernant un marché pour le contrat de gaz via le Te61
- Délibération concernant la coupe de la haie de l'Orée du Golf

Résultat des élections européennes du 26 mai 2019

- **Inscrits : 547**
- **Votants : 270**
- **Blancs : 9**
- **Nuls : 8**
- **Exprimés : 253**

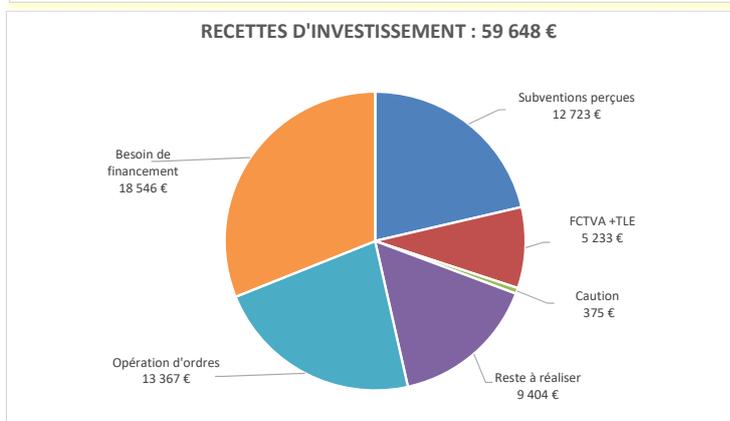
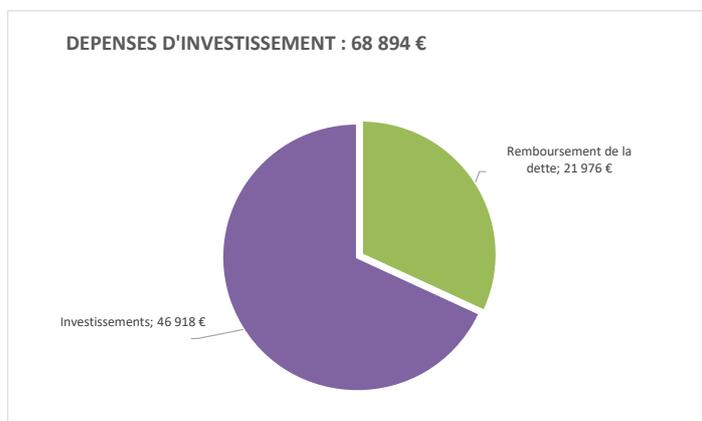
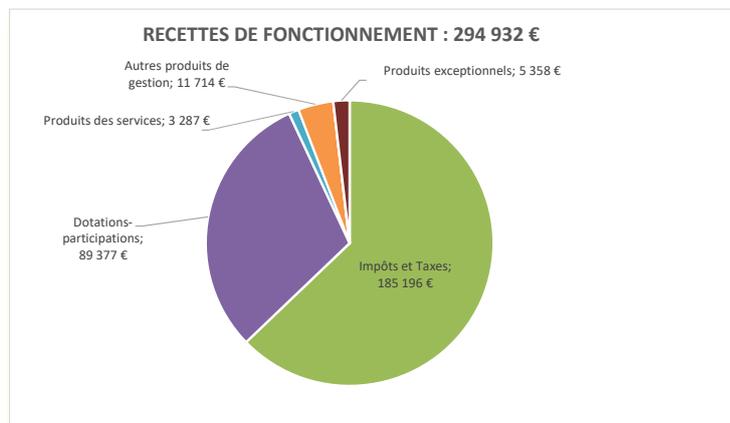
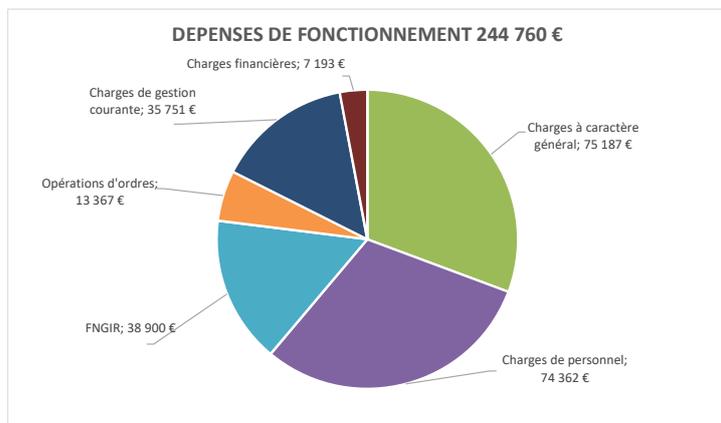
M. BARDELLA Jordan	81 voix
Mme LOISEAU Nathalie	55 voix
M. BELLAMY François Xavier	36 voix
M. JADOT Yannick	22 voix
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	14 voix
Mme AUBRY Manon	12 voix
M. LAGARDE Jean-Christophe	11 voix

Nombre de réunions de 2014 à 2019 : 33 séances

Tableau des présences	Présents	Absents mais pouvoir	Absents
CAILLY Serge	32	1	
BLATRIX Jean-Jacques	28	4	1
FRETARD Dominique	30	3	
BLONDEAU Denis	33		
ROTTIER Claudine	31	2	
LETOURNEUR Stéphane	8	4	21
MOULIN Christophe	27	3	3
MAUTHÉ Christel	27	2	4
GUILLIN Florence	17	6	10
NOËL Dominique	17	2	14
LEGROS Jean-Marc	32	1	
BOULAY Pierre-Yves	28	2	3
BELLIARD Françoise	33		

LES FINANCES

Lors de la séance du 18 mars 2019, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2018 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 50 178.20 € et un résultat reporté de 267 580.01 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune. Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



Endettement de la commune au 31.12.2018 : 155 565 €

Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie.....	45 598,00 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	96 795,04 €
Emprunt 2016 pour matériel de tonte	9 354,00 €

Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 264 978 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 74 463 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

LA FISCALITE LOCALE 2019 :

Les taux des impôts directs 2019, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

■ Taxe d'Habitation.....	9,09 %
■ Taxe Foncière (bâti).....	8,65 %
■ Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %
■ CFE (Entreprises).....	10,33 %

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal oriente l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine, Club des Aînés),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

Un montant de 3.000 € a été reconduit

Travaux réalisés en 2018

Voierie

Une voie piétonne a été créée derrière les glissières sur la RD455 pour descendre au magasin Carrefour.

Nous avons également prolongé cette voie jusqu'au lieu-dit le Nouveau Monde, avons sécurisé la voie piétonne avec des potelets équipés de bandes fluorescentes et installé un banc au niveau de la voie communale de l'Orée du Golf.

Cet investissement d'un coût de 23 200 euros TTC a été réalisé par l'entreprise TRIFAULT.



Assainissement



L'entreprise RONGERE a été choisie pour réaliser la réfection des caniveaux dans la voie communale du Pissot pour capter l'eau qui vient de la forêt et éviter qu'elle ruisselle dans le chemin. Coût : 3 450 euros.



L'entreprise RONGERE a également reconfiguré l'écoulement de l'eau qui vient du château, modifié le diamètre de tuyau et recréé une dalle de propreté pour éviter également que l'eau ruisselle dans le chemin du Pissot au niveau de la fontaine. Coût : 2 950 euros.

Programme des travaux 2019

Voierie



Le conseil municipal a décidé de continuer cette nouvelle voie piétonne en rénovant dans son prolongement la voie existante mais très détériorée du Nouveau-Monde jusqu'à la limite de commune de Bellême.

Les travaux consisteront à reprofiler et à goudronner cette voie. Coût : 14 000 euros.

La commune va également rénover la voie de la nouvelle gendarmerie à la partie gazonnée en arrivant au Trois Coins sur la CD 938.

Cette partie ne devient pas très pratique pour les piétons. Elle sera également reprofilée et goudronnée. Coût : 8 000 euros.

Ces travaux seront également prévus pour septembre 2019 et réalisés par l'entreprise TRIFAULT.



La deuxième partie de la voie communale de la feuillette sera terminée.

La voie communale du lotissement de l'Orée du Golf sera entièrement rénovée en enrobé :

Coût pris en charge par la CDC : 20 000 euros

Autres Travaux

— Portail —

L'entrée de la salle des mariages, située voie communale de la Souricière, sera modifiée.

Les piliers et la semelle seront entièrement réhabilités pour abriter un nouveau portail et un nouveau portillon :

Coût : 9 500 euros.

— Jalonnement —

Les écuries de Thalie sont installées à l'ancien camp de la R.A.T.P.

Des panneaux de jalonnement ont été installés pour permettre une bonne signalétique.

Coût : 500 euros

Assainissement

L'écoulement de l'eau de la placette rue Pierre de Romanet dans le bourg est bouché et ne permet pas l'écoulement des gouttières des maisons de cette place. Il est donc nécessaire de réaliser les travaux nécessaires.

Coût : 3 350 euros

Par ailleurs, le fossé rue de la Herse sera refait à partir de la maisonnette jusqu'au pont.

— TRAVAUX COURANTS — réalisés par le responsable technique de la commune



Le pont situé dans le bas de la rue de la Herse a été nettoyé et restauré, le parapet a également été repeint.

De nombreux chemins pédestres ont également été nettoyés manuellement, notamment des branches qui empêchaient le passage (de la route de St Fulgent à la VC de Fanay, la Baderie, l'ancienne ligne de chemin de fer qui part de la station d'épuration en allant par l'Orée

du Golf, les Fontaines, et le chemin de Kiki, le tout sur une longueur de l'ordre de 1 500 ml).

Les autres chemins ont été nettoyés avec une épareuse sur une vingtaine de kilomètres.

Depuis le début du mois de mai, les accotements des chemins goudronnés sont réalisés mécaniquement par l'employé communal et l'entreprise Moulin sur environ 20 kilomètres.



Sur le parking du lotissement des Tilleuls, des branches d'arbres qui gênaient pour l'éclairage public, ont été coupées ainsi que des branches des sapins.

Dispositif du Conseil Départemental relatif à la prolifération des frelons asiatiques

Identification des frelons



Le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à destination des particuliers pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

L'intervention du Département se décline notamment par l'attribution d'une subvention de 33% du coût TTC de la facture du prestataire pour la destruction des nids, subvention plafonnée à 50 €.

Les demandes de financement seront reçues par le GDS (Groupement de défense sanitaire de l'Orne) au 02.33.80.38.22.

Les nids devront être signalés préférentiellement sur le site www.frelonasiatique61.fr.

Dispositif sur l'entretien des haies en rive de route départementale

Conformément au code de la voirie routière et au règlement de la voirie départementale, il appartient bien aux propriétaires et fermiers de couper à l'aplomb des limites du domaine public les arbres, les branches et les racines qui y avancent.

Le SMIRTOM (Syndicat d'ordures ménagères) lance le « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » (PLPDMA)



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Le Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour ce faire, plusieurs clés de succès ont été définies :

- affirmer une volonté forte de réduction des déchets
- créer une culture commune de prévention des déchets
- mettre en place un pilotage et un suivi rigoureux des actions
- donner du sens aux résultats et les diffuser largement

Les axes et actions de préventions doivent également créer du lien social :

- Le tri sélectif et l'extension de consignes de tri seront poursuivis
- Le compostage et le broyage à domicile doivent être développés
- L'accompagnement des écoles dans le gaspillage alimentaire doit s'accélérer
- Développement du Stop Pub

Côté déchetterie, tous les sites seront en mesure de recevoir dès la fin de l'année 2019, les pneus, huiles minérales et végétales. Pour l'amiante, le site de Colnard-Corubert sera en mesure de recevoir, stocker les plaques reçues « filmées » avant transfert et traitement dans un site agréé.

La nouvelle déchetterie de Bellême devrait ouvrir mi 2020 (terrain situé au dessus de la Croix Verte).



Aides à la plantation de haies bocagères

**Agriculteurs, particuliers, collectivités sur le
territoire des communautés de communes**

Cœur du Perche et Collines du Perche normand



D. Commencel/PNRP



Votre Communauté de Communes et le Parc du Perche s'associent pour réaliser une opération groupée de plantation de haies à l'hiver 2019-2020, financée en majeure partie par le Conseil Départemental de l'Orne et des crédits européens (FEADER).

**Contactez le Parc du Perche
avant le 12 juillet 2019**

Angeline Chevalier - 02 33 85 36 20
angeline.chevalier@parc-naturel-perche.fr



— Manifestation de la Commune —



Voeux du Maire

Le 5 janvier 2019, en présence de :

Vincent Segouin,
Sénateur et Conseiller Départemental
et **Olivier Voisin**,
Maire de Bellême,

le maire de Saint-Martin, **Serge Cailly**,
a présenté ses vœux devant ses habitants.

— La vie de nos Associations —

Le Comité des Fêtes



LE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Comme chaque année le Père Noël a rendu visite aux 26 enfants avec leurs parents qui ont répondu présents.

Le mauvais temps a malheureusement contrarié l'organisation de cet après-midi.

Quelques enfants ont néanmoins pu participer au jeu de piste qui leur a été proposé dans St Martin, ainsi que des tours en poney offert par les écuries Thalie.

Le Père Noël est ensuite arrivé à pied et non en calèche pour venir distribuer les cadeaux. La journée s'est terminée par des parties de jeux en bois mis à disposition par la maison de Marie suivie d'un goûter bien apprécié.



SOIRÉE "POTÉE DE ST-MARTIN"



La soirée « Potée de Saint Martin » du 23 Février a été un grand succès, près de 150 personnes étaient au rendez-vous, très satisfaits de cette soirée.

Cette réussite et satisfaction valorisent et récompensent le travail, le dynamisme et la solidarité du comité des Fêtes.

LOTO



Le loto a eu lieu le 6 avril avec la participation de 220 personnes...

Le vélo électrique d'une valeur de 1 500 € a été gagné par Mademoiselle Fayet Mélanie de Bréchamps (28).



RAPPEL DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le vendredi 14 juin 2019 :

- Concert gratuit à l'église animé par M. Duval et ses élèves et l'ensemble Philharmonique de Saint Germain de la Coudre.

Fête Communale, dimanche 16 juin

- Dimanche 16 juin, vide-grenier sur le terrain foot à partir de 7 h structure gonflable, manège de poneys, tir à l'arc, jeux divers, tombola, restauration sur place Barbecue (traiteur Hubert) cette journée sera animée par la fanfare de la Perrière.

LOTO le dimanche 20 octobre 2019 à 14 h

- A la salle du Gué de la Chaîne.

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME

VENDREDI 14 JUIN 2019

A 20h30 à l'Eglise

CONCERT (gratuit)

A l'occasion de la fête de la musique

avec

Mr Duval et ses élèves

Quatuor d'accordéons MANAMASE

et

**L'ensemble philharmonique
de St Germain de la Coudre**



Organisé par le comité des fêtes de Saint Martin du Vieux de Bellême



DIMANCHE 16 JUIN 2019

**SAINT MARTIN DU VIEUX
BELLÊME**



AU TERRAIN DE FOOT

(Dès 7h emplacement gratuit)

BARBECUE (Traiteur Hubert)

Crêpes + gaufres, glaces et buvette sur place

Musique Fanfare de la Perrière

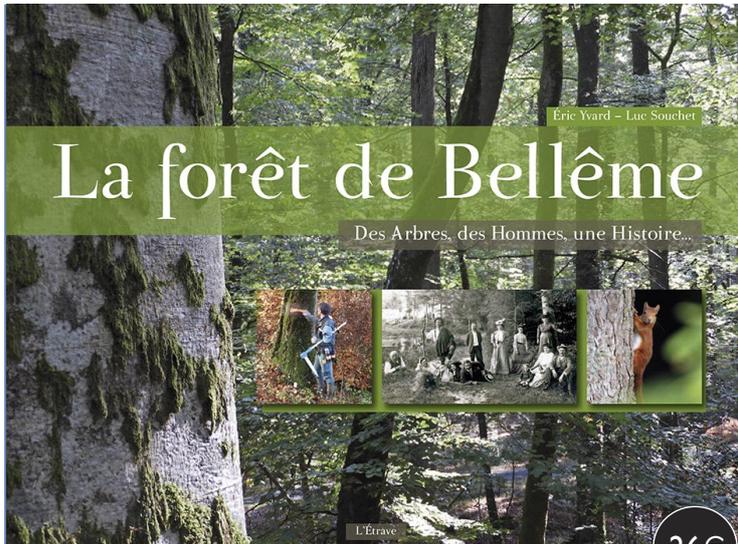
Tombola : chariot garni à gagner

Balades à poneys - Structure gonflable

Tir à l'arc et jeux divers

Organisé par le comité des fêtes de Saint Martin du Vieux Bellême

Ne manquez pas ces deux "beaux-livres" qui viennent de paraître

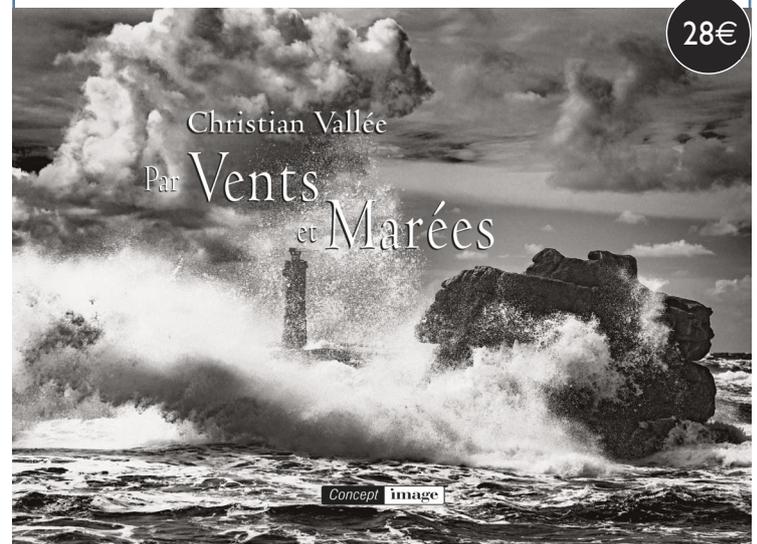


Éric Yvard, historien du patrimoine, né dans le Perche se passionne depuis plus de trente ans pour l'histoire de sa région.

Luc Souchet est le responsable ONF de l'unité territoriale du Perche, en charge notamment de la forêt de Bellême, en poste dans le Perche depuis 1995.

Christian Vallée nous propose une promenade en noir & blanc sur cette côte bretonne balayée par la mer, sous un ciel qui se déchire au gré du vent... avec des citations d'écrivains en harmonie avec les images...

Des agrandissements tirés de ce livre seront exposés lors du festival de la photographie qui se déroulera à Bellême du 8 juin au 2 septembre 2019.



Couture-Services
Horaires



Lundi de 10h00 à 16h00 et de 17h00 à 18h30
Mardi de 10h00 à 16h00
Jeudi de 10h00 à 16h00
Vendredi de 10h00 à 16h00 et de 17h00 à 18h30
Mercredi et Samedi, téléphoner de préférence
02.33.73.53.20



Madame Sylvaine Denis a obtenu son CAP et BEP d'industrie et habillement (réalisation d'un vêtement, coupe, patronage et montage d'un vêtement) au lycée technique de Mamers.

Sylvaine commence à travailler chez JBA et JHJ production (usine de sous-vêtements) à St Germain des Grois et à Nogent le Rotrou pendant 8 ans.

Après l'obtention d'un contrat d'un an à Rapid couture à Nogent le Rotrou et Mamers, elle se retrouve sans travail.

Elle décide en 2005 de se mettre à son compte et crée sa micro entreprise au **7 bis rue Pierre de Romanet à St Martin du Vieux Bellême**. Son travail consiste de faire des retouches de vêtements, des ourlets pantalons, manches, jupes, reprise de taille, agrandir ou rétrécir, retouches de robes de mariés, les accros et réparations. Vous apportez vos vêtements à son domicile et elle vous fait les retouches nécessaires. Sylvaine travaille également pour les magasins Morencé et Coup de Cœur de Bellême.



CS CASH CONSULTING

Conseil et Accompagnement
en recouvrement de créances



Donner du souffle à votre trésorerie, reprenez la main sur vos impayés

- Vous souhaitez améliorer votre organisation de la gestion clients pour **des encaissements plus rapides** :
 - Je vous propose un **Diagnostic de votre cycle de vente** et de vous conseiller sur les axes d'amélioration à mettre en place.
- Vous souhaitez compléter vos connaissances en matière de recouvrement, **acquérir des techniques**, en savoir plus sur la gestion du contentieux :
 - Je vous propose une **Formation adaptée à vos besoins**.
- Vous n'avez tout simplement **pas le temps de gérer vos impayés** :
 - Je vous propose de **prendre en charge vos impayés**.

Que vous soyez une entité commerciale, artisanale ou médicale, et quelque soit votre taille, n'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements :

06 62 62 75 98

catherine.simon@cscashconsulting.fr / www.cscashconsulting.fr

— Informations de la CDC —

Les élus du Conseil Communautaire poursuivent en 2019 le programme défini en 2017 axé sur l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Le budget d'investissements 2019, d'un montant de 3,5 M€ est ainsi principalement consacré au développement économique du territoire (500 K€), à la voirie (450 K€) et à la rénovation de l'école maternelle et primaire publique de Bellême (1,8 Million d'€).

Le budget de fonctionnement 2019, voté à l'unanimité par le conseil communautaire, s'élève à 8,8 M€.



Économie

Nos zones d'activité poursuivent leur développement :

Les entreprises Lhermite Agri, Planète Mat, St Cyr Menuiserie et la Savonnerie de la Chapelle ont d'ores et déjà démarré leur activité sur la zone de la Croix Verte à Bellême, de même que les entreprises Sineau, Pelletier et Lenfant sur la zone d'activité de Mâle.



D'autres contacts avancés devraient pouvoir se concrétiser avant la fin de cette année 2019 sur ces deux zones de Bellême et Mâle qui devraient être ainsi saturées.

La deuxième tranche de la Croix Verte (5 Ha) est donc nécessaire, sa viabilisation et son financement seront réalisés au cours du deuxième trimestre (budget 500 K€). Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude.

Les travaux concernant la nouvelle déchetterie de Bellême, située au-dessus de la zone de la Croix Verte devraient, pour leur part, débuter en fin d'année pour une ouverture prévue mi 2020.



Pépinière d'Entreprises et Elabo,

Les locaux de la Pépinière d'Entreprises sont également intégralement loués (3 entreprises) avec l'arrivée de « LA PERCHE » entreprise spécialisée dans l'économie circulaire et créatrice de la « paille en paille ».

Depuis le lancement de ELABO en novembre 2018, (cf bulletin municipal N° 25 de décembre 2018), nous avons eu le plaisir de recevoir Hervé Morin, Président de la Région Normandie, ainsi que les cinq directeurs des conseils départementaux (G6) et Jean-Claude Lenoir.



Nous avons pu bénéficier, grâce à Jeff Lubrano, créateur de la paille « La Perche », de reportages de Télé-Matin et de FR3, dans le cadre de la présentation de son activité.

Les Services à la Population



Le sujet primordial de l'accès aux soins continue de faire l'objet d'une attention toute particulière.

Ainsi, après l'ouverture de la maison médicale à Bellême et l'arrivée d'une médecin généraliste Aurora Santamaria, les travaux relatifs à la construction de bâtiments à Val au Perche et à Ceton dans le cadre de l'ouverture en 2020 d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire viennent de débuter (budget 2018 pour 2M€).

Le budget d'investissements 2019 est principalement consacré à la rénovation de l'école de Bellême mais aussi à la poursuite d'investissements de sécurité et de numérique dans l'ensemble de nos 9 sites scolaires, aux travaux nécessaires dans les piscines de Ceton et de Bellême, à la rénovation de l'Office de Tourisme et à la création d'une MSAP (Maison de Service Public) à Bellême dont l'ouverture est prévue fin 2019, début 2020.

Rappelons également que pour favoriser la mobilité sur tout le territoire le service de « Transport à la Demande » a été élargi.



L'Environnement,

Un nouveau Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera également développé à l'échelle de l'Intercommunalité avec un budget de 150.000 € sur 3 ans.

Voierie,

Sur les 380 kms de routes dont la compétence relève de la CDC, 17,2 kms concernent notre commune de Saint Martin du Vieux Bellême.

Une partie du budget de 450.000 € sera consacrée à la réfection en « revêtue » des 360 mètres de voirie du lotissement de l'Orée du Golf, et aussi à La Feuillette.

Services Utiles



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr

Président : M. Pierre MENAGER - 06.08.43.56.69,

Vices Présidents : M. Michel BERNARD (Mairie de Suré),

M. Michel HEROUIN (Mairie Belforêt en Perche),

M. Arnaud LOISEAU (Mairie Bellou le Trichard)

Fontainiers : M. Sébastien LARHER 06.76.26.03.45,

M. Frédéric AGOGUÉ 07.89.71.56.81,

M. Mickaël MAUGUIN 06.76.26.38.96,

M. Gérard GUILLEMIN (Bellou le Trichard) 06.42.11.24.04



Electricité : Te61
(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Président M. Philippe AUVRAY

Vice-Présidente Mme Amale EL KHALEDI T.
07.81.60.70.33

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM

(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com

Président : Guy Vernay

Vice Président : Didier Fiocca

Directeur : Pascal Prevel



L'ÉTAT CIVIL

Décès

DUCROCQ née BRESSAND-RICHARD Renée 25-12-2018

BESNIER née DELAHAIE Marie Thérèse 29-03-2019

MAUNY Henri 24-04-2019



Naissances

SUCIU Liubliana 07-12- 2018

GUILLIN Marius 12-12- 2018

HEURTEVENT Eline 24-03- 2019



L'AGENDA



14 juin 2019 :

- Fête de la musique à 20h30 à l'Eglise de St Martin.

15 juin 2019 :

- Messe par l'abbé Jacques Roger à 18h30 à l'église de Saint-Martin.

16 juin 2019:

- Fête communale et vide grenier au stade de foot et de nombreuses animations
- Inauguration de l'arbre de naissance à 11h30

05 juillet 2019 :

- Remise de prix pour les enfants passant en 6ème à 18h

20 octobre 2019 :

- Loto du Comité des Fêtes à 14h à la Salle du Gué de la Chaine

11 novembre 2019 :

- Cérémonie suivie par le repas des Anciens





- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 130 €	1 journée 170 €
2 journées 200 €	2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.



➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.



Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Pour mémoire,



un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.



Nous vous demandons de respecter ces horaires.

Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.